



COMMUNIQUÉ DE PRESSE 05.06.2023

FUTUR SIÈGE DU BNIC : LA FILIÈRE COGNAC INVESTIT POUR L'AVENIR

Ce lundi 5 juin 2023, en bords de Charente à Cognac, Marc Fesneau ministre de l'Agriculture et de la Souveraineté alimentaire, a posé la première pierre du futur siège du Bureau National Interprofessionnel du Cognac (BNIC) en présence des représen-tants de la filière Cognac, de l'architecte Jean-Michel Wilmotte, des élus du territoire ainsi que de nombreux partenaires. Le chantier de construction s'achèvera en 2025. Ce nouveau lieu traduit l'ambition de la filière Cognac d'une transition environne-mentale réussie. En cette journée mondiale de l'environnement, deux annonces ont été faites : la création d'Imagine Cognac, un dispositif ambitieux de recherche et dévelop-pement environnementale au service du Cognac et de son territoire ; et le renforcement de la Certification environnementale Cognac avec l'objectif de couvrir la totalité de l'aire d'appellation d'ici 2028.

LANCEMENT DU CHANTIER DU FUTUR SIÈGE DU BNIC EN PRÉSENCE DU MINISTRE MARC FESNEAU

Le ministre de l'Agriculture et de la Souveraineté alimentaire, Marc Fesneau, a inauguré, à Cognac ce lundi 5 juin à 11h30, le chantier du futur siège du BNIC. La première pierre a été posée en présence de Monsieur Christophe Veral, président du BNIC, Monsieur Alexandre Gabriel, vice-président, de Monsieur Morgan Berger maire de Cognac et Monsieur Jean-Michel Wilmotte, architecte et fondateur de l'agence Wilmotte & Associés Architectes, sur le terrain du futur ensemble architectural, à quelques mètres de tilleuls octogé-naires autour desquels le projet s'articule. L'événement a réuni les représentants de la filière et du territoire, de nombreux invités et partenaires ainsi que les salariés du BNIC. « Nous avons souhaité construire ici, au cœur de Cognac, le futur siège de notre interprofession. C'est en effet à cet endroit, en bord de Charente, que tout a com-mencé pour notre spiritueux. Et c'est dans ce même lieu que nous souhaitons écrire l'avenir collectif du Cognac. Un avenir prospère et durable pour les générations à venir et pour notre territoire auquel nous sommes si profondément attachés » précise le président du BNIC, Christophe Veral.

« C'est un immense honneur d'inaugurer ce nouveau siège du Bureau National Interprofessionnel du Cognac en ce lieu magnifique au bord du fleuve Charente. C'est l'occasion pour moi de célébrer la filière Cognac comme véritable ciment de nos terroirs qu'elle structure et les métiers, les entreprises viti-vinicoles, les savoir-faire qui font vivre ce territoire. L'occasion de mettre à l'honneur la filière Cognac qui est notre première filière exportatrice des spiritueux avec plus de 3,8 milliards de chiffre d'affaires réalisés à l'international. Une force économique qui s'accompagne d'une très forte volonté de s'inscrire dans la transition environnementale, avec un investissement dans la recherche et développement notamment sur l'agroécologie. Je tiens à rappeler aujourd'hui mon engagement auprès des viticul-teurs pour les accompagner dans ces transitions et dans la promotion de leur savoir-faire à l'export. Ce magnifique écrin pour la filière Cognac conçu par l'architecte Jean-Michel Wilmotte, rend remarquablement hommage à cette

filière d'excellence. Je suis fier aujourd'hui d'y poser symboliquement la première pierre » ajoute Monsieur Marc Fesneau, ministre de l'Agriculture et de la Souveraineté alimentaire, présent pour l'occasion.

Le futur siège du BNIC conçu par le promoteur REDMAN et l'agence d'architectes Wilmotte & Associés sera un lieu de collaboration, d'échanges et d'innovation, qui symbolisera l'attachement du Cognac à son passé et sa confiance en son avenir. *« Ce projet est la mise en valeur et en architecture d'une excellence française : la filière du Cognac. Nous avons imaginé un projet indémodable constitué d'éléments architecturaux monolithiques, sobres et élégants. Il s'inscrit dans une forme de classicisme contemporain »* déclare l'architecte Jean-Michel Wilmotte.

Il illustrera aussi le lien indéfectible qui relie la filière à ses racines et à son territoire. Les entreprises régionales seront privilégiées pour la construction et l'ensemble architectural, ambitieux et élégant, contribuera à l'attractivité de la ville de Cognac et de sa région. *« L'installation du siège du BNIC sur les quais marque le retour en force du produit Cognac sur le fleuve Charente. Ce projet phare signe aussi le renouveau de la ville et la profonde transformation d'un quartier emblématique de Cognac »* conclut Morgan Berger, maire de Cognac.

Véritable investissement d'avenir pour les acteurs du Cognac et le territoire, le projet est également porteur d'une ambition durable forte aussi bien sur le volet de sa construction que dans la définition même de ses missions et de son objet. C'est en effet dans ce lieu que seront générées et coordonnées les actions liées aux grands enjeux d'avenir du Cognac puisque le projet prévoit de réunir en un seul lieu et pour la première fois tous les services du BNIC dont la R&D, anciennement la Station Viticole.

IMAGINE COGNAC, NOUVELLE AMBITION RECHERCHE ET DÉVELOPPEMENT DE LA FILIÈRE COGNAC AU SERVICE DE SON TERRITOIRE ET DE SES HABITANTS

Dans ce contexte et en cette journée mondiale de l'environnement, la filière Cognac a annoncé la création d'une association, Imagine Cognac, dont l'objet est de mobiliser des ressources supplémentaires et coordonner une action collective afin de mettre en œuvre des actions de recherche et de développement pour accélérer la transition environnementale et énergétique de la filière Cognac : préservation de l'eau, préservation des sols, préservation de l'air, économies d'énergies, protection des personnes, préservation de la biodiversité, préservation des paysages...

« Avec cette association, nous voulons déployer notre R&D plus vite et plus fort pour garantir la pérennité du Cognac dans son territoire d'origine et maintenir à très long terme la qualité de vie à laquelle ses habitants aspirent. Réussir et accélérer notre transition environnementale, c'est une chose que nous devons aux acteurs du Cognac mais c'est aussi l'engagement que nous prenons vis-à-vis de tous les Charentaises et Charentais. La thématique du premier pro-gramme de recherche qui sera mené est de ce point de vue très symbolique : le développement le plus rapide possible d'alternatives aux traitements conventionnels en vue de s'émanciper des pesticides à terme » précise Patrick Léger, président de cette nouvelle structure.

Les membres de l'association seront répartis en sept collèges : « Filière Cognac » (viticulture et négoce), « Fi-lière Cognac élargie », « Partenaires scientifiques » (organismes scientifiques), « Partenaires financiers publics et privés », « Partenaires Filière intéressée », « Société civile » et « Collectivités territoriales ».

Les financements seront apportés par la famille de la viticulture qui a déjà levé une Cotisation Volontaire Obligatoire (CVO) spécifique, et par la famille du négoce et les partenaires financiers intéressés par l'objet de l'association. La cotisation annuelle sera variable selon les collèges. Ces financements faciliteront la montée en puissance des travaux et des études dans une volonté de mutualiser les synergies et mobiliser des ressources collectives. Les résultats des recherches menées seront diffusés gratuitement auprès de tous les membres de la filière Cognac et au-delà dans une logique de travail en réseau et de progrès collectif. Du fait de cette ap-proche, la reconnaissance d'intérêt général sera demandée pour que l'impact des progrès obtenus puisse être plus fort et plus rapide encore. L'accompagnement des pouvoirs publics sera en la matière très important.

Dans son action, *Imagine Cognac* s'appuiera sur l'expertise du Conseil Scientifique et Technique (CST) du BNIC composé de 10 professionnels de la filière et de 10 scientifiques académiques. Le pôle Technique et Développement Durable du BNIC restera chargé, au service de la filière, de toute l'expertise scientifique relative au Cognac de la vigne à la bouteille. L'association *Imagine Cognac* ayant quant à elle vocation à spécifiquement travailler sur la transition environnementale de la filière Cognac.

RENFORCEMENT DE LA CERTIFICATION ENVIRONNEMENTALE COGNAC

(CEC) ET CONFIRMATION DE L'OBJECTIF DE 100 % DE CERTIFIÉS EN 2028

La filière Cognac a également annoncé ce 5 juin 2023, la révision de sa certification environnementale pour à la fois ouvrir la démarche à toutes les certifications reconnues de niveau 2 et au label AB, et pour davantage mettre l'accent sur des objectifs lui paraissant essentiels : favoriser la biodiversité, veiller à la qualité de l'eau, de l'air et des sols, piloter une approche raisonnée des traitements, gérer durablement la vie des sols et viser la sobriété carbone.

Cette nouvelle approche sera parfaitement compatible avec le modèle « CEC-HVE » existant qui restera tout à fait valide après le déploiement du nouveau système, dès le début de l'année prochaine.

L'objectif de la filière en la matière est clairement réaffirmé : 100 % de certifiés environnementaux en 2028.



© BNIC / Alberto Bocos Gil



BNIC
COGNAC
FRANCE

À PROPOS DU BNIC

Le BNIC, Bureau National Interprofessionnel du Cognac, représente, développe et protège l'Appellation d'Origine Contrôlée Cognac en France et dans le monde.

Dans près de 150 pays où le Cognac est présent, cette AOC confère au consommateur la garantie d'une eau-de-vie d'exception. Composé à parité de professionnels de la viticulture et du négoce, le BNIC est le lieu de concertation et de décision de près de 4 300 viticulteurs et bouilleurs de cru, 120 bouilleurs de profession et 265 négociants de l'appellation.

Le BNIC agit au service de l'intérêt de ceux qui font le Cognac et de ceux qui le consomment, dans une préoccupation constante de responsabilité vis-à-vis de tous les publics de l'appellation.

cognac.fr/bnic

@Cognac_Official BNIC - Cognac

